

Chronique de documentation

R. M. et G. P.

Volume 57, numéro 3, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104767ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104767ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

M., R. & P., G. (1989). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 57(3), 435–445. <https://doi.org/10.7202/1104767ar>

Chronique de documentation

par

R.M. et G.P.⁽¹⁾

I. Le bulletin *En Cours* de Desjardins, Ducharme, avocats

Le bulletin de mai 1989, consacré aux assurances, traite des sujets suivants :

435

- L'intérêt assurable de l'actionnaire unique dans les biens de sa compagnie.
- L'assurance « valeur à neuf » de la police d'assurance-automobile du Québec.
- Même la « fidélité » s'assure.
- La réforme (du Code civil) n'épargnera pas le monde de l'assurance.
- Mentir à votre assureur pourrait vous coûter cher.
- À qui dois-je donner avis ?
- Les divergences entre la police et la proposition.

La publication d'un bulletin par ce cabinet juridique est une excellente initiative qui remonte à quelques années. Les lecteurs intéressés peuvent l'obtenir en communiquant avec ce cabinet d'avocats.

II. Les études économiques *Sigma* et *Expéiodica*

Publiées par la Compagnie Suisse de Réassurances, les Études économiques ont, depuis janvier 1989, une nouvelle présentation : « plus attrayante, plus aisée à lire et plus structurée », d'expliquer les responsables. Alors que *Sigma* sera désormais davantage axé sur des problèmes d'ordre décisionnel, *Expéiodica* offrira davantage de résumés d'articles de fond utiles à la prise de décisions dans les compagnies d'assurances.

(1) Sous la signature de R.M. : I à IX ; sous celle de G.P. : X à XX.

III. *Thompson's World Insurance News*

Le seul périodique d'assurance bihebdomadaire au Canada, le *Thompson's World Insurance News* s'intéresse à l'actualité de l'assurance dans toutes les provinces, grâce à un réseau structuré de correspondants. Initiative heureuse et qui ne manquera pas d'intérêt, tant l'actualité foisonne dans l'industrie.

IV. *Marine Insurance*, E.R. Hardy Ivamy, Fourth Edition, Butterworths Insurance Library, London Butterworths, 1985

436

Voici le résumé accompagnant cette quatrième édition :

"Marine Insurance is devoted entirely to the law relating to marine insurance. It includes many references to decisions from Lloyd's Law Reports and the appendices contain a selection of Institute Clauses, as well as other matters. This fourth edition has been necessitated by the continuing development of case law and by the replacement of the original Lloyd's form, which was first used in about 1779. In addition, the Institute Clauses which were used in connection with the old form have been modernised to take account of the new situation."

V. *No-Fault Automobile Insurance in Canada*, Craig Brown, in association with Elizabeth Cummins Seto, Cassiwell, 1988

Cet ouvrage décrit le concept de l'indemnisation sans égard à la faute au Canada, dans chaque province en particulier. Chaque chapitre contient une abondante jurisprudence et l'ouvrage devrait intéresser les juristes, au premier plan. Voici les titres des huit chapitres :

- *The No-Fault Concept and its History in Canada*
- *Who is Covered and When*
- *Medical and Rehabilitation Benefits*
- *Death Benefits*
- *Benefits for Disability*
- *The Tort Exemption*
- *Inter-jurisdictional Problems*
- *The Claims Process*

VI. *Special Lectures of the Law Society of Upper Canada, Insurance Law, De Boo, 1987*

L'abondance des sujets traités et la qualité des auteurs rendent cet ouvrage attrayant pour tous ceux que les grandes questions d'assurance préoccupent.

En effet, on y retrouve des textes sur les principes de l'assurance, sur les perspectives économiques de l'assurance responsabilité, sur les problèmes liés à l'assurance responsabilité professionnelle du courtier ou de l'avocat, à la notion de bonne foi, et aux effets de l'assurance entre plusieurs assurés. L'assurance automobile et la protection *S.E.F. 44*⁽²⁾ est également étudiée.

437

VII. *Le secret professionnel, par Pierre Lambert, Éditions Némésis, 1985*

M^c Pierre Lambert (à ne pas confondre avec l'autre) est avocat au barreau de Bruxelles. L'ouvrage a pour objet de mettre en évidence la place qui doit être celle du secret professionnel dans la défense des valeurs, note-t-on dans l'avant-propos.

Le dogme du secret professionnel est-il absolu ? Va-t-il à l'encontre de certains autres principes fondamentaux ? Voilà des exemples de la règle, relevés dans cet ouvrage enrichi par la doctrine et la jurisprudence abondantes depuis 25 ans, en Belgique et ailleurs, sur le secret professionnel.

VIII. *Programme de protection des consommateurs en assurances de personnes*

À l'instar des assurances de dommages, un plan ayant pour objet la protection des assurés en assurances vie et maladie, en cas de faillite des assureurs, devrait être ratifié sous peu et administré par la Société canadienne d'indemnisation des assurances de personnes. Le programme d'indemnisation prévoit une protection jusqu'à concurrence de 200 000 \$ de prestations par personne.

⁽²⁾ *Standard Endorsement Form No. 44*, Province of Ontario and elsewhere in Canada, Automobile insurance.

IX. La libre prestation des services d'assurance en 1992 dans l'Europe des douze

Notre collaborateur, M. Angus Ross, a participé à un séminaire, commandité par la firme Price Waterhouse, sur les conséquences de l'Europe unie de 1992 sur les assurances et sur les opportunités qui s'offrent aux assureurs canadiens et américains.

Cinq conférenciers ont ainsi livré leurs réflexions. Parmi les principaux documents remis aux participants, signalons :

438

- *Insurance : Current problems and 1992 objectives.*
- *Will there be a single European Community Insurance Market after 1992 ?*
- *The Community and the creation of an internal market in financial services.*

X. Forces, Montréal, printemps 1989, n° 85

Forces continue sa carrière. Le numéro 85 est consacré aux universités québécoises. Comme l'on sait, celles-ci passent par des moments difficiles. Si les dépenses augmentent, le gouvernement provincial a tendance à ne pas augmenter suffisamment les octrois dans la même proportion et n'ose pas autoriser l'augmentation des frais d'inscription. Et Dieu sait comme ils viennent bien loin derrière ceux des universités de l'extérieur, tant aux États-Unis qu'en Angleterre. Bref, la situation financière est très alourdie. La Revue contient un certain nombre d'articles intéressants et elle s'efforce de présenter chaque université dans ce qu'elle a de caractéristique.

Si le problème universitaire présente un problème grave, la question de la recherche est non moins importante. C'est, en effet, par ses initiatives qu'une université peut rendre de grands services pour l'évolution du milieu. C'est également ce qui fait sa réputation à l'extérieur. Aussi ne saurait-on accorder trop d'attention aux ressources qui sont mises à la disposition des chercheurs. Périodiquement, le gouvernement se penche sur la question, mais hésite à trouver une solution, tant que certains corps publics, comme les chambres de commerce n'insistent pas sur l'importance de la question et ne demandent pas avec insistance d'apporter des solutions dans l'immédiat. Or, celles-ci sont presque toujours partielles. C'est ce qui ressort, nous semble-t-il, de cette étude intéressante.

XI. *L'Actualité terminologique*, Secrétariat d'État du Canada, vol. 22, n° 3

Le dernier numéro de *L'Actualité terminologique* est consacré aux « industries de la langue », à l'occasion du sommet francophone de Dakar, en mai 1989.

Il y a là un numéro dont nous recommandons la lecture, en tenant compte qu'on y expose à nouveau la question étudiée au dernier congrès tenu à Paris, il y a quelques mois. On trouvera intéressants, en particulier, cet article intitulé « Terminologie et banques de données d'information scientifique et technique », et cet autre : « Projet de traduction assistée par ordinateur au Bureau de la traduction ». Il sera curieux de suivre cette dernière question dans son évolution. Elle nous paraît d'une importance énorme à nous qui faisons face à ce problème de tous les jours.

439

XII. Société royale du Canada. Index des travaux présentés par ses membres depuis 1882. Prix : 30 \$. Ottawa

Fondée en 1882 à la suggestion du gouverneur général du Canada, le marquis de Lorne, la Société royale du Canada comprend trois académies. La première est l'Académie des lettres et des sciences humaines, la seconde l'équivalent anglais et la troisième, l'Académie des sciences. Chaque année, la Société se réunit dans une université différente. Cette fois, le congrès a eu lieu à l'Université Laval, où on a discuté des changements démographiques et de leurs conséquences au Canada.

La Société royale vient de faire paraître un index des travaux présentés par ses membres depuis sa fondation jusqu'en 1982. Il y a là un recueil qui indique la variété assez extraordinaire des études soumises par les académiciens depuis un siècle. Et dont bien peu de gens comprennent l'importance et la variété, même dans le cercle restreint de ce que l'on appelle les *sociétés savantes*.

XIII. *Economic Perspectives*, a review from the Federal Reserve Bank of Chicago, Vol. XIII, Issue 1

Ce fort intéressant bulletin de la *Federal Reserve Bank of Chicago* porte sur deux mouvements de Bourse, qui se sont manifestés assez régulièrement depuis quelques années à New York, à Chicago ou dans d'autres grands marchés financiers d'Amérique ou

d'Europe. Dans le premier cas (*takeover* ou *buyout*), il s'agit d'offres⁽³⁾ faites aux actionnaires et destinées à faire passer la propriété d'un groupe à l'autre, par l'achat en Bourse ou à l'extérieur soit d'une partie de la capitalisation, soit de la totalité. Dans l'un ou dans l'autre cas, l'opération peut donner lieu à des centaines de millions ou même à des milliards de dollars. L'offre peut être acceptée ou refusée par le conseil d'administration. Dans ce dernier cas, elle donne lieu à ce que l'on appelle un *hostile takeover*⁽⁴⁾ qui, souvent, entraîne diverses mesures destinées à mettre l'entreprise à l'abri de ce que l'on considère des *déprédateurs*⁽⁵⁾.

440

La deuxième initiative étudiée par le bulletin porte sur le troc. Celui-ci donne lieu à des affaires plus ou moins considérables entre groupements économiques et gouvernements ou entre grandes entreprises et gouvernements. Depuis quelques années, les opérations du genre ont donné lieu à des affaires considérables exigeant un personnel spécialisé qui se charge de la vente, de l'expédition, du transport, du financement de ces masses de matériaux, de machinerie ou même de la livraison d'une usine complète, clef comprise comme on dit. Dans certains contrats, on va même jusqu'à assurer la formation du personnel, sans aller cependant jusqu'à garantir la qualité du produit ou le marché ouvert.

XIV. Incunables, livres anciens, vieux documents, livres d'art à l'Université de Montréal. *En Marge du Récit de la « Grosse Maladie » du Capitaine Cartier, par Léo Pariseau*

Le docteur Léo Pariseau était un radiologiste et un physicien de renom. C'était aussi un collectionneur de vieux livres sur la physique et l'histoire des sciences et de la médecine. On trouve le fonds aux collections spéciales logées à la *Bibliothèque Samuel-Bronfman*.

L'auteur de la « Grosse Maladie » y retrace l'histoire de cet étrange mal dont les équipages de Jacques Cartier ont tellement souffert en 1534 et, surtout, en 1535. Le docteur Léo Pariseau recherche dans ses collections ce qu'en ont dit les auteurs, et même les très vieux auteurs, puisqu'il remonte à l'histoire de la Grèce. Nous y référons le lecteur curieux. La « grosse maladie », c'était, n'est-ce

(3) Acceptables ou jugées nuisibles, préjudiciables.

(4) Hostile ou défavorable à l'entreprise. Si la formule est plus lourde, elle est plus précise.

(5) Le mot est fort, mais les gens en place ont tendance à les considérer ainsi.

pas, le scorbut qui, à certains moments, décimait les équipages de Cartier.

À l'Université, il y a également l'extraordinaire collection Melzack, entre autres, et les documents que le juge Baby a amassés au cours du XIX^e siècle. Logée dans une autre salle, cette collection est très riche. Le juge Baby avait la main leste, quand il s'agissait de documents. « Mettez tout sous clé », disait le père de Robert de Roquebrune lorsque le juge Baby venait lui rendre visite, note ce dernier dans *Testament de mon enfance*. Le détail est amusant et il montre combien la curiosité du collectionneur pouvait être poussée loin. Baby était un extraordinaire ramasseur de vieux documents à une époque où, pour nos gens, les lettres et les vieux papiers étaient sans intérêt ou valeur.

441

À ces deux collections s'ajoutent celle du docteur Chagnon, très riche en *Canadiana* et en histoire de la médecine, les incunables de l'abbé Verreau et ses livres sur toute espèce de sujet. L'abbé Verreau, comme l'on sait, était directeur de l'École normale, à Montréal. Certains de ses livres sont revenus à l'Université par des chemins détournés. Il y a aussi la très belle collection de vieux livres de M^{me} Joseph-Édouard Perrault et ses livres d'art qu'ont illustrés certains des écrivains les plus en vue du début du XX^e siècle : Jean Cocteau, Colette et Montherlant, en particulier. Cocteau a autographié un de ses livres à M^{me} Perrault, tout en y faisant un dessin qui le représente.

Le lecteur curieux de vieilles choses sera ravi de sa visite à la nouvelle bibliothèque, accueillante, climatisée pour qu'on puisse conserver les livres en bon état et surtout empêcher les dégâts dus aux sautes brusques de température.

Un problème existe, celui de l'enrichissement des collections et de la réparation de certains vieux ouvrages atteints par le temps. Or, il semble que le budget soit bien mince ! On doit le regretter, car il y a là un véritable trésor, encore bien menacé, même s'il est à l'abri, en grande partie.

XV. Le père Brückberger et ses Mémoires

J'avais le plus grand respect pour le père Brückberger. Récemment, celui-ci a paru à *Apostrophes*, cet excellent programme de M. Bernard Pivot, à l'occasion de ses Mémoires. « Dieu est amour et je m'expliquerai avec lui », a-t-il dit. Je n'ai point à le juger ici et je ne

veux pas le faire, même s'il a exprimé à la télévision des idées pas du tout conformes à ses vœux monastiques. Je ne veux que rappeler le souvenir d'un bel esprit, d'une grande indépendance de pensée et d'un homme de grand sens. Je veux aussi noter que l'orgueil ou les plaisirs de la chair sont deux écueils pour ces hommes extraordinaires, ces purs cerveaux. Certains, tels Teilhard de Chardin, les ont évités, mais au prix de quelle humilité et de quelle renonciation !

XVI. *Les Fils de la forêt*. Montréal, aux Éditions Libre Expression

442

Ce livre est bien différent des autres par la qualité de l'écriture et par le milieu qu'il décrit. Il s'en dégage une impression de force, de calme, de résistance physique, de ténacité et d'intelligence qui en font la valeur. À ceux qui veulent connaître la saga de la forêt laurentienne, de la famille Perron et de la colonisation en Abitibi, il est indiqué. Il m'a plu parce que j'en ai aimé l'atmosphère, l'esprit d'entreprise qu'il révèle où s'allient à la fois la ténacité et une vision très nette des choses. Depuis, ces entreprises considérables que les frères Perron, héritiers de leur père Henri, avaient bâti avec l'aide du public, ont dû être vendues. Leurs propriétaires auraient voulu ce que, malheureusement, ils n'ont pu faire parce que le marché s'est fermé devant eux. On a là un exemple intéressant des problèmes qui se posent, quand l'entreprise doit déborder ses cadres pour atteindre une taille nouvelle.

De tout temps, l'industrie du bois n'a pas été facile. Sans aller d'un extrême à l'autre, les prix ont tellement fluctué, à certaines époques, qu'il a fallu trouver des continuateurs ou des successeurs dont les moyens financiers ou techniques apportaient à l'entreprise les solutions essentielles.

Comme on est loin des problèmes de Marie-Rosalie Dessaulles, née Papineau, vers 1830-1840, alors qu'elle devait elle-même administrer les scieries que lui avait laissées son mari et qui dépendaient entièrement du marché anglais pour leur subsistance. Comme on sait, à cette époque en particulier, les prix subissaient des variations cauchemardesques auxquelles il fallait faire face, malgré la lenteur des opérations, des expéditions et des rentrées de fonds.

Un exemple plus récent montre les difficultés d'une industrie qui dépend beaucoup de l'extérieur. Un jour, deux frères vont trouver leur banquier pour lui annoncer qu'ils n'en peuvent plus, qu'ils

doivent renoncer et ils lui remettent les clefs de leur établissement. Celui-ci les refuse en disant : « Restez, nous allons vous épauler ». Il sait qu'il est devant d'honnêtes gens connaissant bien leur métier, mais qui sont acculés à la faillite par la dureté du marché. Par la suite, découragés, les intéressés se sont tournés vers l'industrie minière, il est vrai.

XVII. *Life Insurance Tables*, Toronto, Stone & Cox

Le livre de Stone & Cox est un instrument de travail valable. Dans le cas des compagnies d'assurance-vie traitant au Canada, il donne des renseignements très précis sur les diverses sociétés. C'est ainsi que, dans le cas d'une assurance-vie en particulier, on trouve les tarifs pour chacune des principales polices offertes à la clientèle, la participation dans les bénéfices, les divers éléments de l'actif et du passif ; bref, il y a là une source de renseignements fort utile, qui permet la comparaison entre les divers types de polices traitées par chaque assureur. Il permet ainsi d'opposer les conditions d'une compagnie à celles d'une autre. En comparant les tarifs, on constate l'imagination que montrent les actuaires en donnant à des combinaisons à peu près identiques des noms différents. Ainsi on a, dans le cas d'une société particulière, *Executive Preferred at 85, Preferred Life with a Minimum of \$ 5,000 Protection Plus*, etc. qui, en somme, ne sont qu'autant de combinaisons destinées à faire face aux besoins de l'assuré : la division principale restant le contrat avec ou sans participation aux bénéfices. Il y a là des astuces qui amusent l'esprit critique, mais qui correspondent à des besoins différents présentés sous un jour destiné à attirer l'attention du client et à prétendre que ce qu'on offre n'est pas à peu près la même chose que ce que présente un concurrent.

Si le livre n'est pas à conseiller à l'actuaire, il se recommande à tout intermédiaire désireux de se tenir au courant de ce qui se passe et qui est prêt à donner au client les renseignements comparatifs dont il a besoin.

XVIII. *Out of the Inner Circle, a Hacker's Guide to Computer Security*, par Bill Landreth, Bellevue, Microsoft Press, 1985

Il n'y a pas à se le cacher, l'informatique est un domaine extraordinaire sous certains aspects, mais dangereux, hélas, sous certains autres. Le livre de M. Bill Landreth le démontre très bien. C'est

l'histoire d'un jeune homme qui s'intéresse aux ordinateurs et à leur fonctionnement au point de découvrir le moyen, au besoin, d'en tirer tous les renseignements possibles – ce qui est bien, mais aussi de s'amuser à brouiller les cartes. Car il semble qu'il soit possible de faire tout dire au merveilleux appareil, de le faire se contredire et même de le brouiller complètement, d'effacer des sources précieuses de renseignements. Le tricheur se fait toujours pincer, semble-t-il, par suite d'un excès de confiance mais dans l'intervalle, il peut causer des dommages considérables.

444 L'auteur note que les *joués* n'osent pas généralement l'avouer, mais il cite de nombreux cas où leur mésaventure a été coûteuse, sans pouvoir rien faire d'autre que de faire saisir le matériel dont on s'est servi. Il y a là un mal du siècle que l'on frémit à évoquer.

Comment procéder pour se mettre à l'abri du tricheur ? Il est bien difficile de l'indiquer ; malgré toutes les recettes que l'on peut imaginer, la seule garantie véritable, c'est l'honnêteté de ceux qui utilisent les appareils pour le compte des entreprises. Mais comment la mesurer ?

XIX. Discours de présentation à la Société royale du Canada, 1986 à 1988, Ottawa

Fondée en 1882, la Société royale du Canada publie tous les ans un certain nombre de documents où elle centralise les travaux qui ont été présentés aux réunions annuelles, tenues chaque année dans une université différente. C'est ainsi que la Société se transporte de Saint-Jean, Terre-Neuve à Vancouver, en Colombie-Britannique. Dans le cas de l'Académie des lettres et des sciences humaines, on procède différemment. Chaque année, les membres de l'Académie sont reçus officiellement à l'assemblée générale. Dès qu'ils ont signé le registre, en assemblée générale, ils sont considérés comme membres de la Société. À côté de cela, l'Académie des lettres et des sciences humaines demande au nouveau membre de présenter un travail personnel, après avoir été intronisé par son parrain. C'est ainsi que pour les années 1986 à 1988, l'Académie vient de publier des travaux qui vont de M. Claude Castonguay à M^{me} Louise Marcil-Lacoste, de M. Jean-Claude Marsan à M. Vincent Tran Tamtin. Si le parrain passe en revue la vie et les initiatives de l'académicien, celui-ci lui répond en exposant un sujet de son choix. C'est ainsi que l'on va de M. Castonguay, actuaire à M^{me} Marcil-Lacoste, sociologue, à M. Mar-

san, urbaniste, à M. Tran Tamtin, qui traite de la vie de saint Christophe. Et c'est ainsi que l'on passe en revue les oeuvres et l'existence de ces hommes choisis pour la qualité de leurs travaux personnels.

XX. Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec, en date du 31 décembre 1988, Régie des rentes du Québec, Québec

Voici comment les auteurs présentent leur travail :

« L'analyse traite des principales hypothèses d'évaluation et des résultats obtenus. Par la suite, cinq annexes présentent un sommaire de la loi, une description détaillée des hypothèses et de la méthode, certains tests de sensibilité des résultats, une analyse d'expérience et une projection des entrées et des sorties de fonds du Régime découlant du maintien du taux de cotisation de 4,6% à partir de 1992. (Le taux de cotisation de 3,6%, en vigueur de 1966 à 1986, augmente de 0,2% par année à compter du 1^{er} janvier 1987 pour une période de cinq ans. En 1991, le taux sera alors de 4,6%.) »

445

Nous signalons également l'annexe IV, qui s'intitule « Expérience du Régime ».

L'assurance sous la Révolution française

Dans le numéro du 14 juillet de *L'Argus*, journal des assurances de Paris, il y a un article sur les assurances en France vers 1789, au moment de la Révolution française. Peu importantes dans l'ensemble, des assurances il ne reste à peu près rien rapidement, car les grands révolutionnaires de l'époque leur sont opposés. Un peu plus tard, Napoléon Bonaparte lui-même n'en veut pas. Ce n'est guère que sous les Bourbons que l'on s'intéresse à nouveau à cette branche de l'activité financière. Celle-ci ne devait prendre une certaine importance en France qu'au fur et à mesure qu'on dut faire face à des besoins urgents. Jamais, cependant, elles n'atteindront l'importance des grandes compagnies qui, en Angleterre, en Allemagne et en Suisse, prolifèrent dès le XVIII^e siècle.

Il y a dans cet article une source de documentation intéressante sur la période et ses bouleversements, à l'occasion d'un événement qui devait avoir en France, comme ailleurs en Europe, de profondes conséquences.